



PROVINCE DE QUÉBEC

Municipalité de Saint-Pierre-de-l'Île-d'Orléans

Aux contribuables de la susdite municipalité

AVIS PUBLIC

AUX PERSONNES INTÉRESSÉES PAR LE PROJET DE RÈGLEMENT #512-2023 « MODIFIANT LE RÈGLEMENT DE LOTISSEMENT NUMÉRO 480-2021 AFIN DE MODIFIER LES DISPOSITIONS RELATIVES À LA CRÉATION DE RUE PRIVÉE »

Avis est par les présentes donné par le soussigné, greffier-trésorier de la susdite municipalité que ;

1. Lors d'une séance tenue le 5 février 2024, le conseil municipal de Saint-Pierre-de-l'Île-d'Orléans a déposé le premier projet de règlement # 512-2023 intitulé « Règlement modifiant le règlement de lotissement numéro 480-2021 afin de modifier les dispositions relatives à la création de rue privée ».
2. Une assemblée publique de consultation sera tenue le 4 mars 2024, à 20h00, au bureau municipal situé au 515, route des Prêtres, à Saint-Pierre-de-l'Île-d'Orléans. Lors de cette assemblée sera expliqué le projet de règlement # 512-2023 qui a pour objet de modifier le règlement de lotissement 480-2020 en lien avec les dispositions relatives à la création de rue privée.
3. Le projet de règlement # 512-2023 peut être consulté à la salle du conseil du bureau municipal situé au 515, route des Prêtres, à Saint-Pierre-de-l'Île-d'Orléans, selon les heures d'ouverture régulières, soit du lundi au jeudi de 8h à 12h et de 13h à 16h30, et le vendredi de 8h à 11h.
4. Le projet de règlement ne contient pas de disposition propre à un règlement susceptible d'approbation référendaire.

Le projet de règlement contient des dispositions qui s'appliquent au territoire de la municipalité de Saint-Pierre-de-l'Île-d'Orléans et la description ou l'illustration de ce territoire peuvent être consultées au bureau de la municipalité.

DONNÉ À SAINT-PIERRE-DE-L'ÎLE-D'ORLÉANS ce 22^e jour du mois de février 2024.

Nicolas St-Gelais

Directeur général et greffier-trésorier

CERTIFICAT DE PUBLICATION (Code municipal du Québec, art. 420) Je, soussigné, Nicolas St-Gelais, directeur général et greffier-trésorier, résidant à L'Ancienne-Lorette, certifie sous mon serment d'office que j'ai publié l'avis dans le journal Autour de l'Île du mois de mars et en affichant une copie à chacun des endroits suivants, à savoir : au bureau municipal et au Logisport.

EN FOI DE QUOI, je donne ce certificat, ce 22^e jour du mois de février 2024.

Nicolas St-Gelais

Directeur général et greffier-trésorier